

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Délibération N°2026-24

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 13
Représentés :..... 02
Votants :..... 15
Exprimés :..... 15
Pour :..... 15
Contre :..... 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

Présents : Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

Absents excusés : Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant l'avis de la commission communale des finances en date du 15 avril 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le budget primitif 2026 communal, arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 059 103,68 €	1 059 103,68 €
Investissement	476 906,10 €	476 906,10 €
TOTAL	1 536 009,78 €	1 536 009,78 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.
Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,

Gaëtan GOU MILLOUX